



Un autre regard

SIEGE NATIONAL

8 FÉVRIER 2006

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A l'occasion du 1^{er} anniversaire de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'UNAFAM tient à souligner l'avancée et les espoirs que suscite l'application de cette loi.

Pour l'UNAFAM, la **reconnaissance du handicap psychique** fait cesser une situation inéquitable. Elle permet de créer, enfin, des dispositifs en faveur des personnes qui souffrent de troubles psychiques. L'UNAFAM représente officiellement les intérêts de cette population aux côtés des autres associations d'usagers au sein des **Maisons Départementales des Personnes Handicapées** créées par la loi du 11 février 2005.

Les **Groupes d'Entraide Mutuelle** (GEM) que l'UNAFAM appelait de ses vœux depuis des années, autrement appelés « clubs », voient également le jour grâce à cette loi et vont accueillir les personnes souffrant de troubles psychiques dans la cité. La circulaire du 29 août 2005 a déjà permis de mettre en œuvre plus de 100 clubs dans toute la France. L'objectif des 300 clubs prévus pourrait être atteint rapidement. Ces clubs sont de nature à rompre les situations dramatiques d'isolement dans lesquelles vivent beaucoup de ces personnes.

Ces deux étapes sont importantes, néanmoins l'essentiel reste à faire.

Le « plan psychique » réclamé par l'UNAFAM reste l'objectif prioritaire pour les familles. Il se résume en 6 points, très loin d'être acquis :

- 1- assurer la **continuité des soins**
- 2- obtenir des **ressources** minima
- 3- accéder au **logement** et à des **hébergements adaptés**
- 4- garantir un accueil et un **accompagnement**
- 5- permettre une **protection juridique**, si nécessaire
- 6- rendre possible des **activités**

Pour l'UNAFAM, seul un partenariat solide et déterminé entre les usagers, les familles, les soignants, les professionnels du social et les élus permettra d'améliorer l'accueil des personnes handicapées psychiques par la société.

Contact presse : Anne Pierre-Noël

Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux – Reconnue d'utilité publique

SIEGE NATIONAL : 12, Villa Compoint • 75017 PARIS
Ecoute Famille : 01 42 63 03 03 • Service Administratif : 01 53 06 30 43 • Fax : 01 42 63 44 00
Site Internet : www.unafam.org – email : infos@unafam.org
N° SIRET : 784 363 483 00040 • Agrément formateur 117519903 / 75 • NAF 853 K